



FONDS FRANÇAIS
**ALIMENTATION
& SANTÉ**



Appel à projets 2013



1- Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé est une structure fédératrice, lieu d'échange entre la communauté scientifique, les acteurs économiques, les décideurs publics et la société. Ses objectifs sont de favoriser la compréhension des déterminants des pratiques alimentaires et des liens entre alimentation et santé, ainsi que la promotion d'une alimentation source de plaisir et de santé.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé mutualise les financements des entreprises et organismes du secteur privé afin de soutenir des projets de recherche et des actions de prévention de grande envergure.

Dans le cadre de ses missions, le Fonds français pour l'alimentation et la santé lance un appel à projets compétitif doté à hauteur de 500.000 euros pour soutenir 2 thématiques.

1.1. Inégalités sociales : conséquences biologiques selon le sexe

Stress psychosociaux, contraintes familiales, alimentaires ou socio-économiques, rythmes de vie : les réactions à ces différents types de stress tout au long de la vie diffèrent selon le sexe. Ils s'assortissent de différences en termes de comportement alimentaire, de métabolisme, de préférences et d'utilisation des aliments, avec des conséquences physiopathologiques différentes. Les mécanismes biologiques qui sous-tendent ces différences, et plus généralement ceux permettant d'expliquer comment le psychosocial agit sur le biologique et réciproquement, sont cependant peu étudiés.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé souhaite soutenir des initiatives étudiant ces différences liées au sexe (père, mère, fille, garçon) par une approche transversale biologique, psychologique et sociologique. Ces initiatives viseront à prévenir/limiter les impacts défavorables du vécu nutritionnel et du stress tout au long de la vie, et d'une génération à l'autre. Ces approches constituent un premier pas vers un meilleur ciblage et donc une meilleure efficacité des politiques de prévention.

2.2. Recherche sur le développement de nouveaux outils pédagogiques pour une

éducation à l'alimentation santé pour tous

Cette recherche devra s'intéresser, outre le développement des outils eux-mêmes, à l'évaluation de leur compréhension, donc de leur bonne utilisation, par les populations visées.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé s'intéressera tout particulièrement aux projets touchant les populations sensibles, qui correspondent aux fenêtres critiques de la vie où l'alimentation a un impact accru (enfants, femmes enceintes...), ou les populations «défavorisées» par l'isolement, par le faible budget qu'elles ont la possibilité d'utiliser pour l'alimentation, et/ou par des spécificités culturelles, quel que soit l'âge (de l'enfant à la personne âgée).

2. Modalités de participation

2.1. Durée des projets

Les projets doivent avoir une durée de 1 voire 2 ans.

2.2. Structures concernées et coordonnateur

Cet appel à projets s'adresse :

- aux équipes de recherche appartenant aux organismes publics de recherche français (université, EPST, EPIC, établissements de santé...) ;
- aux organismes français, publics ou privés, à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de l'alimentation en lien avec la santé (associations, fondations) ;
- aux organismes d'Etat, collectivités territoriales, Agences régionales de santé (ARS).

Les projets portés uniquement par les secteurs R&D des entreprises ne sont pas éligibles au financement mais la participation des entreprises en partenariat avec d'autres structures est encouragée.

Dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs entités, les organismes participant au projet déposeront un seul dossier et désigneront un coordonnateur de projet unique ainsi qu'un seul organisme gestionnaire des fonds. Le coordonnateur sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la transmission des documents requis et de la communication sur le projet et son évaluation.

3. Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les projets seront présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à évaluation par un jury d'experts mis en place par le Fonds.

3.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles les projets doivent :

- > Comprendre l'ensemble des documents requis, dûment complétés ;
- > Répondre aux objectifs du présent appel à projets tels que décrits ;
- > Être conformes à la durée et aux modalités de participation décrites en 2 ;
- > Se dérouler sur le territoire français (ou sur un autre territoire dans la mesure où cela aurait un intérêt direct pour la population française) ;
- > Avoir été préinscrit avant la date du 29 juillet 2013 ;

3.2. Critères d'évaluation et de sélection des projets

Intérêt du projet et adéquation avec les objectifs

- > Caractère innovant du projet ;
- > Fondements scientifiques du projet ;
- > Transdisciplinarité de l'approche ;
- > Inscription dans une dynamique partenariale ;
- > Prise en compte des disparités sociales ;
- > Adéquation des modalités d'évaluation.

Qualité du projet et aspects méthodologiques

- > Structuration et cohérence du projet ;
- > Clarté de l'objectif ;
- > Pertinence des partenariats ;
- > Rigueur méthodologique ;
- > Pertinence des indicateurs prévus pour l'évaluation ;

- > Impact global du projet ;
- > Aspects éthiques ;
- > Stratégie de valorisation des résultats.

Faisabilité

- > Aptitude de la structure et du référent technique à diriger le projet (fournir un CV avec les publications marquantes) ;
- > Réactivité et rapidité de la mise en œuvre du projet ;
- > Capacité à mener le projet indépendamment de tout intérêt à des fins commerciales ;
- > Adéquation entre les ressources humaines, l'environnement technologique et organisationnel et les besoins du projet ;
- > Crédibilité du calendrier du projet ;
- > Crédibilité et justification du financement demandé.

Ces critères pourront être appréciés individuellement ou par regroupement et détermination d'une note de synthèse. Le poids relatif de chacun de ces critères sera amené à varier suivant la thématique des projets.

4. Procédure de présélection et de sélection des projets

La sélection des projets pour les deux thématiques se fera à partir d'un « dossier unique ».

Après examen des critères d'éligibilité, les dossiers seront examinés par des experts missionnés par le Fonds. Les projets seront sélectionnés, sur la base des expertises, par un jury mis en place par le Fonds français pour l'alimentation et la santé. Le Fonds se réserve la possibilité de demander des précisions complémentaires aux porteurs de projets. La décision finale du jury n'est pas susceptible d'appel.



5. Dispositions générales pour le financement

Le financement accordé est non pérenne. Il sera attribué par période de 12 mois, la poursuite du financement étant conditionnée aux rapports d'étape dont la fréquence sera fixée par la convention de financement. Il permet de financer :

- > du petit équipement,
- > du fonctionnement,
- > des frais de personnel, à l'exclusion du personnel permanent et des agents titulaires de la fonction publique.

Les dépenses doivent être payées pendant la durée contractuelle du projet. Toute dépense effectuée au-delà des dates contractuelles sera rejetée.

Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4 % du montant de la subvention allouée.

Le financement attribué n'a pas vocation à participer au fonctionnement structurel des organismes financés ;

Les cofinancements sont souhaitables et doivent être précisés dans le dossier de candidature ;

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre le Fonds et la structure gestionnaire désignée dans le dossier de candidature. Cette convention est prise en application du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides du Fonds français pour l'alimentation et la santé dans le cadre de ses appels à projets ;

L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un suivi par le Fonds.

6. Modalités de préinscription et de soumission

6.1 Préinscription

Les personnes souhaitant présenter un projet doivent se préinscrire sur le site internet du Fonds (www.alimentation-sante.org) avant le 29 juillet 2013 minuit. Les informations suivantes seront demandées lors de la préinscription :

- > nom du porteur de projet ;
- > le titre provisoire du projet ;
- > les partenaires pressentis.

Attention : Tout projet n'ayant pas fait l'objet d'une préinscription avant le 29 juillet 2013 sera considéré comme non éligible.

6.2 Soumission

La soumission se fera par dossier unique.

La soumission du dossier unique se fera par voie électronique et par envoi d'une version papier signée par les personnes agréées à engager les différents organismes et partenaires.

La date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier du dossier unique est fixée au 15 septembre 2013 minuit, le cachet de la Poste faisant foi.



La préinscription des projets se fera sur le site du Fonds :
<http://www.alimentation-sante.org/aap2013-preinscription/>

Les documents de soumission sont à télécharger sur le site :
<http://www.alimentation-sante.org/aap2013-soumission/>

La soumission par voie électronique des documents se fera à l'adresse mail suivante :
aap2013@alimentation-sante.org

Les versions papier seront adressées à l'adresse suivante :
Fonds français pour l'alimentation et la santé
Appel à projets 2013
42 rue Scheffer, 75116 Paris

8. Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

Ouverture de l'appel à projets	18 juin 2013
Date limite de préinscription des projets	29 juillet 2013
Date limite de soumission des dossiers uniques des projets	15 septembre 2013
Réunion du jury de sélection	6 novembre 2013
Publication des résultats sur le site internet www.alimentation-sante.org	Mi-décembre 2013

9. Contact

Pour toute information concernant l'appel à projets, contacter Justine DYON :
j.dyon@alimentation-sante.org - Tel : 01 45 00 90 99



Fonds français Alimentation & Santé - 42 rue Scheffer - 75116 Paris - 01 45 00 92 50

www.alimentation-sante.org